

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Considérant la nécessité de faire procéder au curage de fossés sur une longueur de 4000 ml, et la réalisation d'une traversée de route en tuyaux de diamètre 300 mm ;
une consultation a été lancée en janvier 2024, auprès de trois entreprises :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	FREYSSINET LALIGAND BTP	7 790,00	9 348,00
2	CLANCHIER Benoît	8 350,00	8 350,00 (TVA non applicable)
3	ENTREPRISE VILLENEUVE Dominique	6 652,00	7 982,40

Après analyse des offres, la commission communale voirie réunie le 20/02/2024 propose de retenir l'offre la plus avantageuse techniquement et financièrement :

DECIDE

Article 1 :

La proposition de l'entreprise VILLENEUVE Dominique (YSSANDON) (6 652,00 € HT / 7 982,40 € TTC) est retenue.

Article 2 : Le financement est prévu au BP 2024 en section de fonctionnement à l'article 615231.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :
- au représentant de l'Etat
- à l'entreprise intéressée.

Fait à Yssandon, le 29/02/2024
Le Maire,
Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20240229-DC2024-02-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024
Publication : 01/03/2024